

VALT33 Bordeaux

204 rue Mouneyra - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 81 49 00 - Fax : 05 57 81 49 01
valt33@valt.com

VALT31 Toulouse

9, rue Cancé - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 30 88 03 - Fax : 05 62 30 88 04
valt31@valt.com

**Vacances Animation
Loisirs et Tourisme 33**

Association Loi 1901 agréée par les Ministères :
Jeunesse et Sports (n°3306394021)
Tourisme (n° 233011)
Travail et Affaires sociales (Organisme de
formation, n° 72 330 36 91 33)
Déclaration à la Préfecture (n° W332002953)

Pour tous les séjours :

L'encadrement est prévu en fonction de l'âge et
du nombre d'enfants, afin d'assurer au mieux le
suivi du séjour.

- moins de 8 ans : 1 animateur pour 6 enfants
 - de 8 à 14 ans : 1 animateur pour 8 enfants
 - plus de 14 ans : 1 animateur pour 10 jeunes
- Pour l'année 2012, les dates de préparation des
séjours, enfants, parents, équipes et Association,
sont les suivantes :

Bordeaux : 4 février 2012
Toulouse : 1^{er} février 2012

Les prix indiqués pour chaque séjour
s'entendent hors adhésion annuelle et
individuelle, assurance annulation et location
matériel de ski ou de surf.

Durant les séjours :

Permanence téléphonique

du lundi au samedi de 9h à 19h
au **05 57 81 49 00**

Des nouvelles du séjour de votre enfant
sur **www.valt.com** espace NEWS DES
SEJOURS

Présence d'un responsable de Valt à tous les
départs et à tous les retours.

Vacances scolaires	
	zone A : TOULOUSE zone C : BORDEAUX
Noël	Samedi 17 décembre 2011 au Mardi 3 janvier 2012
Hiver	Samedi 11 février 2012 Samedi 18 février 2012 Lundi 27 février 2012 Lundi 5 mars 2012
Printemps	Samedi 7 avril 2012 Samedi 14 avril 2012 Lundi 23 avril 2012 Lundi 30 avril 2012

CAISSE D'EPARGNE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



VOS VACANCES !

Conditions générales de nos séjours

Comment s'inscrire

En nous retournant la fiche d'inscription sans oublier d'y joindre
une photo d'identité, un acompte de 160 euros et 20 euros
d'adhésion pour l'année 2011 (adhésion valide du 01/11/11
au 31/10/12), les bons CAF, les chèques vacances ANCV, aides
diverses de mairies, CCAS, CUB...

Les inscriptions peuvent être prises par téléphone mais doivent
être suivies dans les 3 jours d'un premier acompte. Le solde du
séjour doit être impérativement **réglé avant le jour du départ**,
déduction faite des bons CAF, chèques ANCV, aides, etc. Tout
désistement doit être signifié par écrit à l'Association. 50 euros
seront retenus pour un désistement intervenant plus d'un mois
avant le départ. À moins d'un mois, la somme retenue pourra
être la totalité de l'acompte, sauf exceptions qui feront l'objet
en fin de saison, d'un examen cas par cas, le Conseil
d'Administration décidant alors du montant à rembourser.
Possibilité de souscrire une assurance annulation. Coût : 20
euros. Cette option doit être souscrite dès l'inscription. **En cas
de rapatriement sanitaire ou disciplinaire, aucun frais du
séjour ne sera remboursé.**

Agréments & Aides financières

Tous les séjours sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des
Sports, ce qui permet de bénéficier des aides de la Caisse
d'Allocations Familiales, de Comité d'Entreprise, chèques
vacances... (se renseigner auprès de ces organismes). Les
séjours sont organisés par l'Association Valt33 n° agrément
tourisme 233011.

Durant le séjour

Contact permanent avec le secrétariat ouvert du lundi au
samedi, de 9h à 19h, le répondant en dehors de ces heures, le
forum d'information sur le site Internet www.valt.fr. Présence
des responsables de Valt à tous les départs et tous les retours.

Prix

Les prix des séjours comprennent le transport au départ de
Bordeaux ou de Toulouse, la pension complète, les activités,
l'encadrement Valt selon la législation en vigueur, les assurances
(activités et rapatriement).

Non inclus : l'adhésion annuelle et individuelle obligatoire de
20 euros, l'assurance annulation, l'option location de matériel
ski ou surf de 60 euros.

Frais médicaux

Les frais médicaux seront pris en charge par l'Association durant
le séjour et devront être remboursés à l'arrivée des enfants en
échange des feuilles de soins.

Les enfants bénéficiant d'une prise en charge (CMU) doivent
impérativement fournir la photocopie de l'attestation (valable
pour le séjour) avec la fiche d'inscription.

Réunions & contacts

Des réunions sont organisées avant les séjours (cf. page 2), afin
de répondre à vos questions et pour vous présenter le projet.
Contact maintenu avec les Comités d'établissement, les
Municipalités et autres Associations nous confiant des enfants.

Formalités

Pour les jeunes qui partent à l'étranger, prévoir une carte
d'identité et une autorisation de sortie du territoire ou passeport
en cours de validité au moment du séjour, (se renseigner auprès
de votre Mairie) et une carte européenne de la Sécurité Sociale
(séjours en Europe).

Assurance

L'Assurance contractée par Valt couvre votre enfant à l'exception
des pertes, vols, dégradation d'objets personnels ou des
dégradations qu'il pourrait occasionner volontairement au sein
du centre de vacances. Dans le cas d'un rapatriement ou d'un
séjour volontairement écourté, aucun remboursement, même
partiel, ne sera effectué. Assurance MALF et rapatriement I.M.A.

Transports et dates

Les modes de transport et les dates prévus par l'Association
peuvent être modifiés en fonction d'impératifs (inscriptions,
horaires, grèves...). En fonction du nombre de participants, pré-
acheminements de Toulouse, Bordeaux en train ou bus
possible.

Responsabilités

Les séjours, déclarés et agréés par le Ministère de la Jeunesse et
des Sports, sont soumis aux lois qui régissent les centres de
vacances. Les actions pédagogiques et l'encadrement sont
développés dans chaque réunion de préparation des séjours.
Les renseignements portés sur la fiche d'inscription et la fiche
sanitaire engagent la responsabilité du signataire en cas
d'informations incomplètes ou inexacts.

Les photographies prises durant les séjours pourront servir aux
brochures des années suivantes et à toute diffusion publicitaire
de Valt (Internet, Presse...) sans qu'aucune contrepartie ne
puisse être demandée à Valt. Si vous ne voulez pas que les
photographies de votre enfant soient ainsi utilisées, vous devez
nous en informer par écrit (courrier joint à la fiche d'inscription).

Exclusion

En cas de manquement grave aux règles élémentaires de la vie
en groupe (spécifiées entre autres lors des réunions de
préparation, sur le courrier adressé avant le départ et dès le
premier jour du séjour), l'exclusion d'un participant pourra être
décidée par l'Association. Elle sera sans appel et les frais engagés
par cette décision seront à la charge du responsable de l'enfant.
Le séjour sera dû dans son intégralité.

Elle concerne, entre autres, la drogue, l'alcool, les sorties
interdites, l'indiscipline, l'agressivité verbale ou physique...

Modification - Annulation

Valt se réserve le droit d'annuler un séjour (inscrits insuffisants,
événements extérieurs...) et s'engage, dans la mesure du
possible, à trouver une solution de remplacement ou à
rembourser intégralement les sommes versées. De même, un
séjour peut être dédoublé à proximité et dans les mêmes
conditions.

Programmes et tarifs

Établis au 31 août 2011. Les prix pourront être modifiés si les
circonstances économiques nous y obligent, entre autres en cas
de surtaxe tarifaire liée à l'augmentation du prix du pétrole.

